ANNEXE REGLEMENTAIRE
ÉPREUVES DE LA DIVISION PRO
2027

HORSE BALL

Les épreuves de Horse-Ball se déroulent sur une saison annuelle, du mois de septembre au mois d'août.

Le présent document présente l'organisation sportive des épreuves de la division Pro pour la saison 2027, débutant au 1er septembre 2026.

Pour tout ce qui ne figure pas au présent document, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de Horse Ball complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.
En cas de force majeure, la FFE se réserve le droit d'annuler, ajuster et/ou modifier l'organisation des épreuves, les calendriers, les systèmes sportifs, et plus généralement, de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement des épreuves.

SOMMAIRE

I. CLASSEMENT NATIONAL & INDICES **2**
II. ENGAGEMENTS ANNUELS **2**
A - Autorisation d'engagement **2**
B - Organisation des épreuves **3**
C – Clubs et équipes **3**
III. SYSTEMES SPORTIFS **4**
A - Epreuves mettant en présence 6 équipes **4**
B - Epreuves mettant en présence 8 équipes **4**

I. CLASSEMENT NATIONAL & INDICES

Le CLASSEMENT NATIONAL arrêté à la date de clôture des engagements des finales des championnats de France Amateur Féminin 2026 sera actualisé à l'issue de la saison 2026 en intégrant les résultats des rencontres des finales des championnats de France Club Séniors ainsi que des finales des championnats de France Amateur et Amateur Féminin.
Conformément aux dispositions réglementaires, la FFE effectuera un "lissage" des INDICES garantissant le bon déroulement des épreuves et respectant la hiérarchie du CLASSEMENT NATIONAL de la saison précédente.
Les équipes « non-participantes » aux finales des championnats de France Club Séniors ainsi que des finales des championnats de France Amateur et Amateur Féminin 2026 se verront attribuées la valeur de l'INDICE INITIAL.
Les données CODES et INDICES du CLASSEMENT NATIONAL actualisé à l'issue de la saison 2026, seront ceux utilisé comme base de calcul des équipes participants à des épreuves CLUB SENIORS et/ou AMATEUR lors de la saison 2027.

A la suite des engagements annuels pour les circuits Pro de la saison 2027, les équipes qualifiées ne seront plus présentent dans le CLASSEMENT NATIONAL et n'auront plus d'INDICE.

II. ENGAGEMENTS ANNUELS

A - Autorisation d'engagement

Les clubs/équipes obtiennent un RANG en fonction des classements de la saison 2026 de la manière suivante :

EPREUVES MIXTES			EPREUVES FEMININES		
EPREUVES/CLASSEMENT 2025		RANG	EPREUVES/CLASSEMENT 2025		RANG
PRO ELITE	1er	RANG 01	PRO ELITE FEMININE	1er	RANG 01
PRO ELITE	2ème	RANG 02	PRO ELITE FEMININE	2ème	RANG 02
PRO ELITE	3ème	RANG 03	PRO ELITE FEMININE	3ème	RANG 03
PRO ELITE	4ème	RANG 04	PRO ELITE FEMININE	4ème	RANG 04
PRO ELITE	5ème	RANG 05	PRO ELITE FEMININE	5ème	RANG 05
PRO ELITE	6ème	RANG 06	PRO ELITE FEMININE	6ème	RANG 06
PRO	1er	RANG 07	PRO FEMININE	1er	RANG 07
PRO	2ème	RANG 08	PRO FEMININE	2ème	RANG 08
PRO ELITE	7ème	RANG 09	PRO ELITE FEMININE	7ème	RANG 09
PRO ELITE	8ème	RANG 10	PRO ELITE FEMININE	8ème	RANG 10
PRO	3ème	RANG 11	PRO FEMININE	3ème	RANG 11
PRO	4ème	RANG 12	PRO FEMININE	4ème	RANG 12
PRO	5ème	RANG 13	PRO FEMININE	5ème	RANG 13
PRO	6ème	RANG 14	PRO FEMININE	6ème	RANG 14
AMATEUR ELITE	1er	RANG 15	AMATEUR ELITE FEMININE	1er	RANG 15
AMATEUR ELITE	2ème	RANG 16	AMATEUR ELITE FEMININE	2ème	RANG 16
PRO	7ème	RANG 17	PRO FEMININE	7ème	RANG 17
PRO	8ème	RANG 18	PRO FEMININE	8ème	RANG 18
AMATEUR ELITE	3ème	RANG 19	AMATEUR ELITE FEMININE	3ème	RANG 19
AMATEUR ELITE	4ème	RANG 20	AMATEUR ELITE FEMININE	4ème	RANG 20
AMATEUR ELITE	5ème	RANG 21	AMATEUR ELITE FEMININE	5ème	RANG 21
AMATEUR ELITE	6ème	RANG 22	AMATEUR ELITE FEMININE	6ème	RANG 22
AMATEUR 1	1er	RANG 23	AMATEUR 1 FEMININE	1er	RANG 23
AMATEUR 1	2ème	RANG 24	AMATEUR 1 FEMININE	2ème	RANG 24
AMATEUR ELITE	7ème	RANG 25	AMATEUR ELITE FEMININE	7ème	RANG 25
AMATEUR ELITE	8ème	RANG 26	AMATEUR ELITE FEMININE	8ème	RANG 26

Les clubs/équipes des RANGS 01 à 26 sont autorisé à effectuer l'engagement annuel afin de participer aux épreuves de la division Pro pour la saison 2027.

Les engagements s'effectuent sur le SIF avec un engagement précisant le nom de l'équipe, le club et l'entraineur.

La clôture des engagements annuels est fixée au lundi 20 juillet 2026.

Les clubs/équipes engagent, si elles le souhaitent, dans l'épreuve qui correspondant à sa qualification par GENRE :

ENGAGEMENT ANNUEL PRO - EPREUVE MIXTE
ENGAGEMENT ANNUEL PRO - EPREUVE FEMININE

B – Organisation des épreuves

A l'issu des engagements annuels, l'organisation des épreuves sera effectuée de la manière suivante :

	EPREUVES 2027	
Nb équipes engagées	*Pro Elite*	*Pro*
0 à 5 équipes	Pas d'épreuve de la division Pro	
6 ou 7 équipes	6 équipes	Pas d'épreuve Pro
8, 9, 10 ou 11 équipes	8 équipes	Pas d'épreuve Pro
12 ou 13 équipes	6 équipes	6 équipes
14 ou 15 équipes	8 équipes	6 équipes
16 équipes ou plus	8 équipes	8 équipes

	EPREUVES 2027	
Nb équipes engagées	*Pro Elite Féminine*	*Pro Féminine*
0 à 5 équipes	Pas d'épreuve de la division Pro	
6 ou 7 équipes	6 équipes	Pas d'épreuve Pro Féminine
8, 9, 10 ou 11 équipes	8 équipes	Pas d'épreuve Pro Féminine
12 ou 13 équipes	6 équipes	6 équipes
14 ou 15 équipes	8 équipes	6 équipes
16 équipes ou plus	8 équipes	8 équipes

Les clubs/équipes seront réparties dans les différentes épreuves en fonction de leur RANG respectif, du plus petit au plus grand.

Les clubs/équipes, qui à l'issue des engagements annuels et de l'organisation des épreuves, ne sont pas retenues pour participer aux épreuves de la division Pro de la saison 2027, pourront accéder aux circuits des divisions inférieurs.

Le déclassement d'une équipe doit être motivé, par écrit, auprès de la FFE. Le déclassement ne peut avoir lieu qu'après la clôture des engagements et qu'après un avis favorable de la FFE. Après étude de la demande par la FFE, l'équipe pourra débutera la saison avec un handicap de 3 points et un goal-average négatif de 6.

C – Equipes et établissements

Sauf autorisation exceptionnelle accordée par la FFE suite à une explication et une demande écrite avant la clôture des engagements, le club engageur d'une équipe pour la saison 2027 doit être le même que celui de la saison 2026.

Un club est autorisé à avoir 2 équipes maximum dans une même épreuve de la division Pro.

III. SYSTEMES SPORTIFS

Les systèmes sportifs, le calendrier ainsi que la programmation des rencontres sont fixés par la FFE à la suite de la clôture des engagements annuels. Les classements se font conformément aux dispositions du Règlement Spécifique de Horse Ball.

A – Epreuves mettant en présence 6 équipes

La compétition se déroule en 2 phases :

• une 1ère phase qui se dispute entre toutes les équipes sur le principe de matches « aller / retour » afin d'établir le classement de la 1ère phase.

• une phase finale où les équipes du groupe A (regroupant les 3 premières équipes du classement de la 1ère phase) se rencontrent entre elles, ainsi que les équipes du groupe B (regroupant les 3 dernières équipes du classement de la 1ère phase) se rencontrent entre elles. Tous les résultats de la saison sont pris en compte pour établir le classement final. Quel que soit l'évolution du classement, les équipes du groupe A ne peuvent occuper que les 3 première places du classement final et les équipes du groupe B, ne peuvent occuper que les 3 dernières places du classement final.

B – Epreuves mettant en présence 8 équipes

La compétition se déroule sur le principe de matches « aller / retour » afin d'établir le classement final.